

MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE
1 place de l'Église
52400 VARENNES SUR AMANCE

Maison d'Assistants Maternelles

En vue d'aménager la Maison d'Assistants Maternelles (MAM), nous vous sollicitons pour des dons de mobilier (lit, chaise haute, ...) et pour les activités éducatives (jouets, jeux, livres, ...).
Vous pouvez déposer vos dons au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.
Nous vous en remercions par avance.

RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU

Nous vous informons qu'à compter de 2021, le relevé communal des compteurs d'eau potable se fera sur les mois de novembre et de décembre, afin d'être sur la même période de facturation que l'assainissement de la Communauté de commune des Savoir Faire et de pouvoir ainsi être plus clair sur les m3 facturés par celle -ci. La facturation d'eau se fera **donc mi-décembre**.

Pour les personnes consommant au moins 50 m3 et plus d'eau annuellement, nous allons leur facturer un acompte d'environ 50 % de leur consommation précédente, afin de répartir la dépense sur l'année. **Les personnes ne souhaitant pas de facture d'acompte d'eau doivent en informer, par écrit, la mairie de Varennes-sur-Amance avant le 15 juillet 2021.**

Pour les résidences secondaires, lors de votre dernier séjour de l'année et avant début décembre, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre une photo de votre compteur d'eau par mail à mairie.varennnes.52@orange.fr ou en nous retournant le coupon ci-dessous en mairie.

Nom :

Adresse

Date :

Indice :

Signature :



GAZETTE N°31



Photo de Martine B.

Chères Varennaises et Varennais,

Nous arrivons sur la période estivale, nous allons avoir la joie de retrouver nos voisins qui viennent chaque année en vacances. Nous avons traversé les différentes périodes sanitaires mais aujourd'hui, nous retrouvons une vie pratiquement normale. Restons, malgré tout, très vigilant. Certaines activités sont encore restreintes ou interdites.

Nous remercions la commission fleurissement ainsi que toutes les personnes qui plantent et entretiennent à proximité de chez elle, pour l'embellir notre village. Nous apprécions la participation de chacun.



M. DIEUDONNÉ, employé communal, va cesser son activité dans sur la commune le 31 juillet et après ses congés en août, il ne fera plus parti de nos effectifs.

Je tenais à remercier les électrices et électeurs qui sont venus voter et qui m'ont accordé leur confiance. Je sais que cela n'a pas été simple avec l'absence des divers documents que vous auriez dû avoir dans vos boîtes aux lettres.

Le projet MARPA sur Varennes est maintenu et nous allons continuer les prises de contact pour avancer le mieux possible.

Je tiens également à remercier Mme Hillegonda VAN BOCKHOVE pour les illustrations de cette gazette.



Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI

SPL-XDEMAT : RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

-de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION A L'ONAC

Le Maire donne lecture du mail de l'ONAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer une subvention pour l'année 2021 à l'ONAC d'un montant de 50 €

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

- de demander que l'ONAC fournisse le Cerfa de demande de subvention avec les pièces jointes

A la majorité (pour : 5 contre : 2 abstentions : 3)

SUBVENTION AU FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU COLLÈGE LES FRANCHISES

Le Maire donne lecture du courrier du Foyer socio-éducatif du Collège Les Franchises

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer de subvention pour l'année 2021 au Foyer socio-éducatif du Collège Les Franchises

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 1)

COMITÉ COMMUNAL : MODIFICATIONS

Le Maire donne lecture d'une demande d'intégration au comité consultatif "Fleurissement / Embellissement".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande déposée et nomme Madame HERMANN Françoise dans le comité consultatif "Fleurissement / Embellissement"

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Réhabilitation du logement 30 rue Varandelle

Le Maire informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation du logement communal au 30 rue Varandelle a débuté. Mais vu la crise sanitaire et divers problèmes, l'entreprise CASTELLANI pourra intervenir qu'à partir de la semaine 40 pour le gros œuvre, les plateries et les menuiseries intérieures.

Les autres entreprises vont se coordonner par rapport à cette date.

Don suite à l'acquisition d'un défibrillateur

Suite à l'acquisition d'un défibrillateur, le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un don de 350 € de la part de M. et Mme DESHAYES, nouveaux propriétaires de la maison sise 1 rue Varandelle

Fleurissement du village

Laure SERRAILLE informe l'assemblée que le fleurissement du village a commencé samedi 22 mai 2021 avec tous les bénévoles et demande si la commune peut investir dans une cuve de 1 000 L pour l'arrosage

Marché estival de Varennes sur Amance

Laure SERRAILLE informe l'assemblée que le petit marché estival de Varennes sur Amance, le "Rendez-vous des Terroirs" reprend du 15 juin au 14 septembre 2021 de 17h30 à 19h00 dans la cour de la Mairie.

Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA)

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion d'information avec la MSA et les élus du secteur a eu lieu jeudi 20 mai 2021 concernant la Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA) et qu'une autre réunion est prévue le 18 juin 2021 avec le Président des MARPA.

INFORMATIONS

- **HORAIRES AUTORISES POUR LES DIFFERENTS TRAVAUX PAR LES PARTICULIERS :**

(Tonte, travaux de maçonnerie, sciage de bois etc...)

En semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30,

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

- **VACCIBUS :**

Le 6 avril, la première présence du vaccibus a permis de vacciner 39 personnes réparties : 3 un seul vaccin et 36 une première injection.

Le 4 mai, lors de sa deuxième venue, 42 vaccinations : 2 un seul vaccin, 4 avec une 1^{ère} injection et 36 deuxième injections.



- **Télécommunication :**

La commune de Varennes-sur-Amance est dotée de la fibre optique. Vous pouvez voir avec votre opérateur pour vous y raccorder si vous le souhaitez.



- **Borne de recharge :**

La commune de Varennes-sur-Amance est dotée d'une borne de recharge électrique pour les voitures. Appli ou carte du SDED52



RAPPELS

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

Durant les congés annuels de notre agent, Mme Eugénie CHARRIER, le service de l'agence postale sera maintenu et assuré par Mme Marine BERNARD.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

Le secrétariat de mairie sera fermé du 16 août au 1^{er} septembre 2021 inclus

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1^{er} adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2^e adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

BIBLIOTHEQUE

Durant la période estivale, la bibliothèque sera :

- En juillet ouverte uniquement le samedi de 10h à 12h
- En août fermée totalement

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureux de vous accueillir à nouveau à compter de début septembre aux horaires habituels (le mercredi et le samedi de 10h à 12h)



«AU BAR MASQUÉ

Au Bar masqué » est à nouveau ouvert au public et M. Yann MAURON est à votre disposition pour toutes ventes de gaz, tabac, et joignable au 06.74.04.05.47

	Matin	Soirée
Lundi	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	9h00 – 13h30	17h30 – 20h00
Mercredi	10h00 – 13h30	FERMÉ
Jeudi	9h00 – 13h30	17h30 – 20h00
Vendredi	9h00 – 13h30	17h30 – 20h00
Samedi	10h00 – 13h30	17h30 – 20h00
Dimanche	10h00 – 13h30	FERMÉ

Repas avec la formule à 13 €

- Salade composée
- Burger frites
- Dessert maison

Repas de groupe sur réservation

Nouveaux services :

La Française des Jeux / Le paiement de proximité

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

 DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES



Que pourra-t-on payer chez les buralistes agréés ?

Les contribuables pourront payer toutes les factures de la vie quotidienne : amendes et produits locaux (cantine, crèche, hôpital...) et leurs impôts de moins de 300 € (par exemple la contribution à l'audiovisuel public ou les petites taxes d'habitation ou foncières) :

- ✓ pour l'essentiel des factures de la vie quotidienne (hors impôt), jusqu'à 300 € en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire ;
- ✓ pour les impôts, jusqu'à 300 € en espèces ou en carte bancaire¹.

Quelques repères

L'agrément « point de vente agréé » (PVA) permettant aux particuliers de payer directement leurs contraventions au sein d'un bureau de tabac existait auparavant. Quelles distinctions ?

	PVA	PAIEMENT DE PROXIMITE
AMENDES FORFAITAIRES MAJOREES ET DELICTUELLES	✗	✓
AMENDES FORFAITAIRES (RADAR OU AUTRES)	✓	✓
TIMBRES FISCAUX	✓	✗
FACTURES DE SERVICES PUBLICS LOCAUX	✗	✓

¹- pour les montants supérieurs, obligation légale de payer par voie dématérialisée

Un nouveau service offrant sécurité, confidentialité et proximité



Sécurité

Votre paiement est sécurisé grâce au QR code ;
Vous pouvez consulter votre historique de paiement ;
Le buraliste peut vous imprimer un justificatif de paiement nominatif, si vous le demandez.



Confidentialité

Vous ne confiez pas votre facture au buraliste, vous scannez, vous payez ;
Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle.



Proximité

Un réseau de milliers de buralistes identifiés par le logo « Paiement de proximité », répartis sur tout le territoire ;
Des horaires d'ouverture pratiques au quotidien ;
Des professionnels agréés par l'administration et formés pour vous accueillir.



Le Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres avec l'appui de la Région Grand Est et du Département de la Haute Marne propose un transport à la demande vaccinal (TAD Vaccinal) vous permettant de vous rendre dans le centre de vaccination contre la COVID le plus proche de chez vous. **Le TAD Vaccinal fonctionne les après-midis du lundi au samedi jusqu'à fin août.**

Comment ça marche le TAD Vaccinal ?

Il faut réserver par téléphone la veille avant midi (le vendredi avant midi pour les trajets du lundi) au 0 800 330 130 (numéro vert gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Un véhicule passe vous récupérer à votre domicile pour vous déposer au centre de vaccination et vous récupère une heure après votre rendez-vous.

Attention, la vaccination s'effectue uniquement sur rendez-vous.

Combien ça coûte ?

Le TAD est gratuit, chaque usager peut réaliser deux allers-retours en TAD Vaccinal correspondant aux deux injections du vaccin.

Quelles communes sont desservies ?

Toutes les communes adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (liste sur www.linggo.fr)

Quels sont les centres de vaccination desservis par le TAD Vaccinal ?

Les centres de vaccinations du territoire du Pays de Langres : Salle Jean Favre à Langres, Hôpital de Bourbonne-les-Bains ainsi que les centres éphémères (Fayl-Billot, Chalindrey, Val de Meuse, etc...) et le Vaccibus mis en place par le Département.

Le TAD ne dessert ni les cabinets de médecins généralistes, ni les pharmacies pratiquant la vaccination.

Puis-je être accompagné ?

Seules les personnes à mobilité réduite, dont l'état de santé le nécessite peuvent être accompagnées (d'une personne maximum) ainsi que les mineurs.

Informations et réservations au 0 800 330 130 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

contact@linggo.fr

www.linggo.fr

N° Vert 0 800 330 130





Une journée Ô Cœur des plantes

- accompagnée par des professionnelles -

Thématiques au fil de la saison
les dimanches de 10h à 17h



25 JUILLET

Les simples sauvagennes

11 JUILLET

Les plantes à parfum

22 AOÛT

Ô cœur des fleurs

19 SEPTEMBRE

Épices et condiments

Matinée : **approche sensorielle** lors d'une balade de reconnaissance
des **Plantes aromatiques et médicinales**.

Repas bio fraîchement préparé par les paysannes herboristes du **Palais des fées**.

Après-midi : **atelier de transformation**, les vertus des plantes et techniques d'extractions végétales



Plus de détails : www.associationnaturailes.fr ou www.opalaisdesfees.fr
Rens. 06 11 89 02 61 - 21 place de l'Église - 52400 VARENNES-sur-AMANCE

65€ plein tarif - 55€ adhérent et moins de 18 ans - 10 personnes max.



Rendez-vous du Terroir

Tous les mardis de 17h30 à 19h30
Place de l'église

Varennnes sur Amance

Du 15 juin au 14 septembre

Producteurs locaux : légumes, miels,
tisanes, fromages, terrines, oeufs ...

Un **espace convivial** ouvert aux particuliers
qui souhaitent partager leurs
savoirs-faire



Peintres
Auteurs
Couturiers
et autres talents
sont les bienvenus

Pour exposer, contacter
le **foyer St Gengoulph**
Mme Manzano 07 85 55 43 92